

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE RÉSOLUTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	20.05.2020	14h31	20.139	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste

Titre : À quand le rétablissement de la liberté de culte ?

Contenu :

Avec la reprise du travail et des écoles et l'ouverture des bars et restaurants, nous vivons depuis deux semaines une proximité qui s'apparente parfois à de la promiscuité. Une certaine incompréhension se fait donc sentir concernant l'interdiction des célébrations religieuses qui est maintenue. Il apparaît que les mesures élaborées par les Églises pour permettre une reprise des activités sont plus contraignantes que celles des restaurants, par exemple. Il serait dès lors souhaitable que les Églises et communautés puissent reprendre certaines activités culturelles sous condition du respect des règles de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) concernant les distances et l'hygiène. Nous souhaiterions que le Conseil d'État intervienne en ce sens auprès du Conseil fédéral ou qu'il use de sa marge de manœuvre cantonale pour autoriser la reprise des célébrations.

Motivation (obligatoire) :

Plusieurs Églises et communautés ont pris les devants et ont élaboré des concepts sécuritaires qui respectent en tout point les recommandations de l'OFSP. Ces mesures peuvent être mises en place très rapidement pour permettre une reprise sécurisée des célébrations.

Cependant, rien n'est évoqué du côté des autorités tant fédérales que cantonales concernant une prochaine levée des interdictions de cultes. Une certaine incompréhension se fait donc sentir face à ce qui, pour certains, s'apparente à une forme de discrimination, eu égard aux autres domaines qui ont retrouvé une certaine liberté.

Les Églises, au travers de leurs ministres et des groupes de laïcs, ont pourtant fait montre de beaucoup d'engagement et d'abnégation. Leur présence active dans cette période compliquée s'est matérialisée par des interventions au travers des moyens électroniques, du téléphone et du courrier. Elles ont servi à faire comprendre la nécessité des mesures prises et à soutenir moralement et spirituellement notamment les personnes seules et les plus fragiles. Cette présence a été appréciée et remarquée, et ces interventions ont très probablement aidé de nombreuses personnes à passer cette période de manière sereine.

Il nous apparaît que nous devons revenir à une situation qui respecte les articles 8 à 10 et 16 de notre Constitution et autoriser la reprise des cultes sous conditions. Nos voisins italiens ont levé l'interdiction la semaine passée, la France et l'Allemagne ont fait de même cette semaine, cela devrait donc être possible ici également.

Les Églises chrétiennes, après avoir été privées des deux grandes fêtes de Pâques et de l'Ascension, souhaiteraient ardemment pouvoir fêter la Pentecôte le 31 mai, et les communautés musulmanes la fête de la fin du ramadan.

Nous demandons au Conseil d'État qu'il intervienne auprès du Conseil fédéral pour promouvoir une action allant dans ce sens, ou qu'il use de sa marge de manœuvre cantonale pour lever l'interdiction. Un rétablissement des célébrations religieuses serait très apprécié par de nombreux croyants.

Demande d'urgence : OUI

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Alexandre Houlmann

Autres signataires (prénom, nom) :

Josiane Jemmely

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :